



**Dorthe Sébastien, Chardonens Jean-Daniel**

Contribution des cyclistes au financement des infrastructures de transport

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 11.03.25

## Dépôt

L'essor du vélo comme moyen de transport est une évolution positive qui répond aux enjeux environnementaux et de mobilité durable. Toutefois, cette transition engendre des coûts significatifs pour les collectivités publiques, notamment en matière d'infrastructures dédiées aux cyclistes (pistes cyclables, signalisation, aménagements spécifiques). Actuellement, ces infrastructures sont essentiellement financées par des taxes et redevances perçues sur les véhicules motorisés tandis que les usagers du vélo n'y contribuent pas directement. Cette situation soulève des questions sur l'équité du financement des infrastructures de transport et sur la possibilité d'introduire un mécanisme de contribution adapté pour les cyclistes.

Dans ce contexte, il est pertinent d'examiner les modalités actuelles de financement des infrastructures cyclables et d'évaluer l'opportunité d'une éventuelle participation financière des cyclistes. De plus, il convient de clarifier si le Conseil d'Etat est compétent en la matière ou si une telle mesure relèverait de la législation fédérale.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il compétent pour légiférer sur l'introduction d'une contribution des cyclistes au financement des infrastructures de transport ou cette question relève-t-elle du droit fédéral ?
2. Quel est le coût annuel des infrastructures cyclables financées par le canton et les communes ?
3. Quels sont les mécanismes de financement actuels de ces infrastructures et quelles sont les contributions des différentes catégories d'usagers de la route ?
4. Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'introduire une contribution financière des cyclistes au financement des infrastructures de transport sous la forme d'une taxe ou d'une vignette annuelle ?
5. Une telle mesure a-t-elle été étudiée dans le cadre des réflexions sur le financement durable des infrastructures de mobilité ?
6. Quels seraient les impacts administratifs et financiers de la mise en place d'un tel système de contribution ?